



AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements :

- **2024-622** relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble;
- **2021-584-1** modifiant le Règlement 2024-584 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) afin d'interdire l'installation de luminaire encastrées dans les soffites de toit d'un bâtiment;

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 18 septembre 2024 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité <https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/>

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 25^e jour de septembre 2024

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 25^e jour de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25^e jour de septembre 2024.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier